

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.116

**Acquisition du bien
appartenant à
Monsieur Philippe
MOLAS sis 336 route
de Bordeaux à
Angoulême**

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Danielle BERNARD, Philippe LAVAUD, Catherine PEREZ

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.116**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur YOU

ACQUISITION DU BIEN APPARTENANT A MONSIEUR PHILIPPE MOLAS SIS 336 ROUTE DE BORDEAUX A ANGOULEME

Monsieur Philippe MOLAS possède dans son patrimoine un terrain en friches comportant un bâtiment d'environ 130 m², sur la parcelle cadastrée CT 887, d'une superficie totale de 2 138 m², au 336 route de Bordeaux à Angoulême.

GrandAngoulême est intéressé pour acquérir cette parcelle afin de poursuivre la réalisation des aménagements nécessaires à la mise en place du bus à haut niveau de service (BHNS). A ce titre, un espace de stationnement pour véhicules sera aménagé.

Cette acquisition permettra également la création d'un ouvrage hydraulique de décharge de l'Anguienne, afin de protéger les populations en cas de crue.

Il est proposé que GrandAngoulême se porte acquéreur de cette parcelle et fasse une proposition d'achat au prix de 175 000 € (prix estimé au regard des caractéristiques, contraintes et servitudes grevant la parcelle).

Il est précisé que la présente acquisition n'est pas soumise à l'avis de France-Domaine, son montant étant inférieur à 180 000€.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition par GrandAngoulême de la parcelle CT 887, située 336 route de Bordeaux à Angoulême, appartenant à Monsieur Philippe MOLAS, au prix de 175 000 €, ainsi que les autres frais associés à cette vente qui seront à la charge de GrandAngoulême en tant qu'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir et notamment la proposition d'achat.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 2115, proportionnellement à la part du projet impactant ladite parcelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

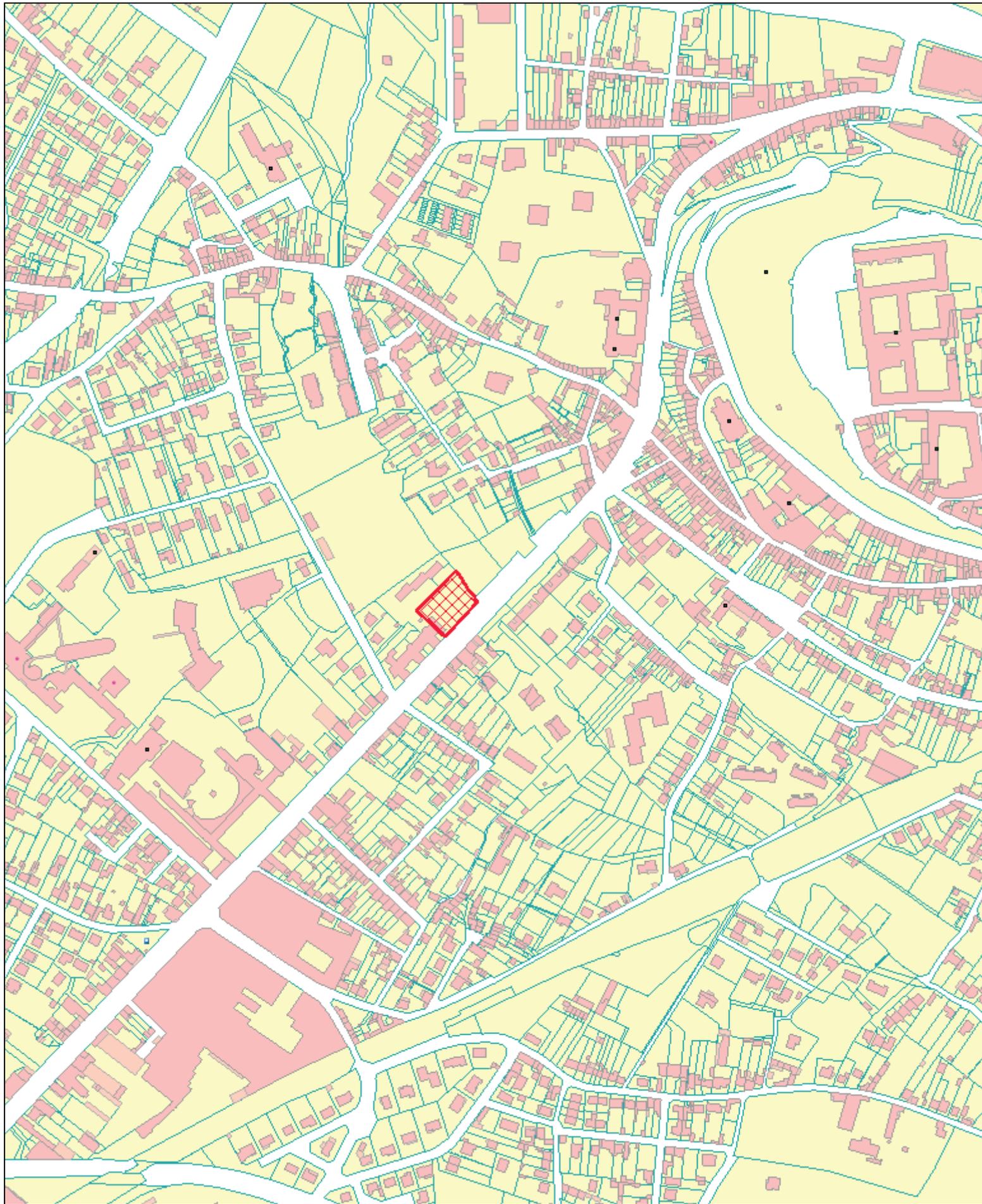
Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 février 2017

Affiché le :

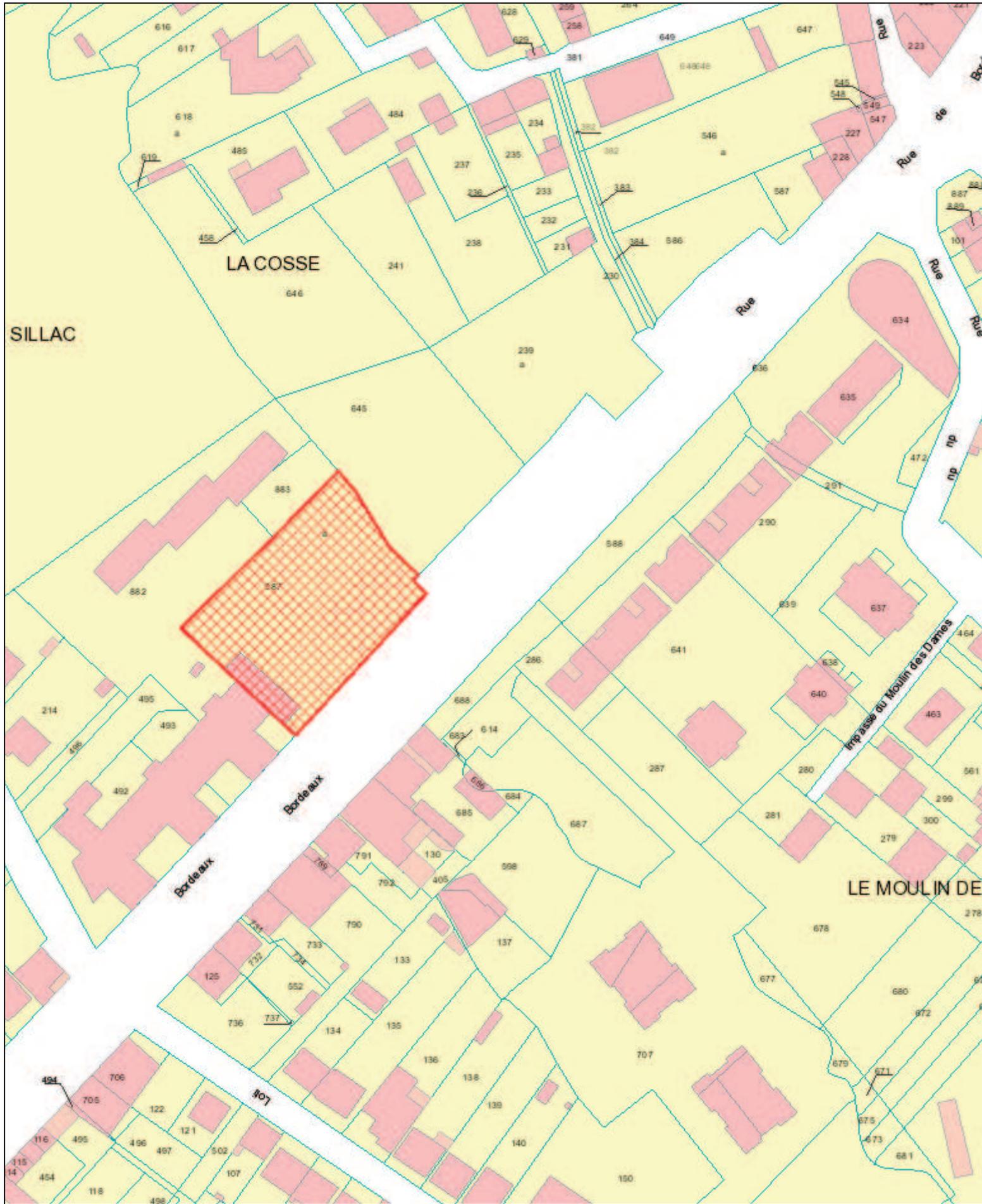
21 février 2017

Parcelle CT 887 - ANGOULEME



1:4 985

Parcelle CT 887 - ANGOULEME



↑ 1:1 246
N